

de troupes de débarquement. Des ménagemens qu'il a eu pour les Ecoissois le font penser.

De ce récit passant aux particularités, il n'y a que les suivantes à marquer. En voici une qui nous est donnée dans les nouvelles publiques de Paris au sujet du Comté de Hanau, dont nous avons fait déjà quelque mention dans l'article d'Allemagne de notre dernier Journal.

La Régence de ce Comté (de Hanau) ayant reçu la nouvelle de la mort du Landgrave de Hesse - Cassel, en informa le Maréchal Duc de Broglie, & tout de suite elle demanda au Prince de Rohecq, Commandant pour le Roi de France dans la Ville de Hanau, la permission de notifier cet événement aux peuples; mais par une criminelle surprise, au lieu de cette simple notification, elle fit une espèce d'Acte de prise de possession du Comté de Hanau en faveur du Prince Guillaume de Hesse - Cassel, fils aîné du nouveau Landgrave. Comme cette entreprise fut exécutée à l'insçu du Maréchal de Broglie, dans un Pays qui ne peut & ne doit reconnoître d'autre autorité que celle du Roi de France, qui en a la possession actuelle par le droit des armes, ce Général fit arrêter le 9. de Mars les quatre principaux Officiers de cette Régence, & il les fit conduire en une maison sûre pour y être séparément & étroitement gardés jusqu'à ce qu'il eut reçu les ordres du Roi son Maître; en conséquence desquels il fit subir le même sort aux autres Officiers de la Régence. Ce Général fit publier en même tems une Ordonnance, qui, en annulant la proclamation faite d'autorité privée par cette Régence, comme attentatoire aux droits que les Loix de la guerre donnent à Sa Majesté Très-Christienne, & en suspendant ses fonctions,